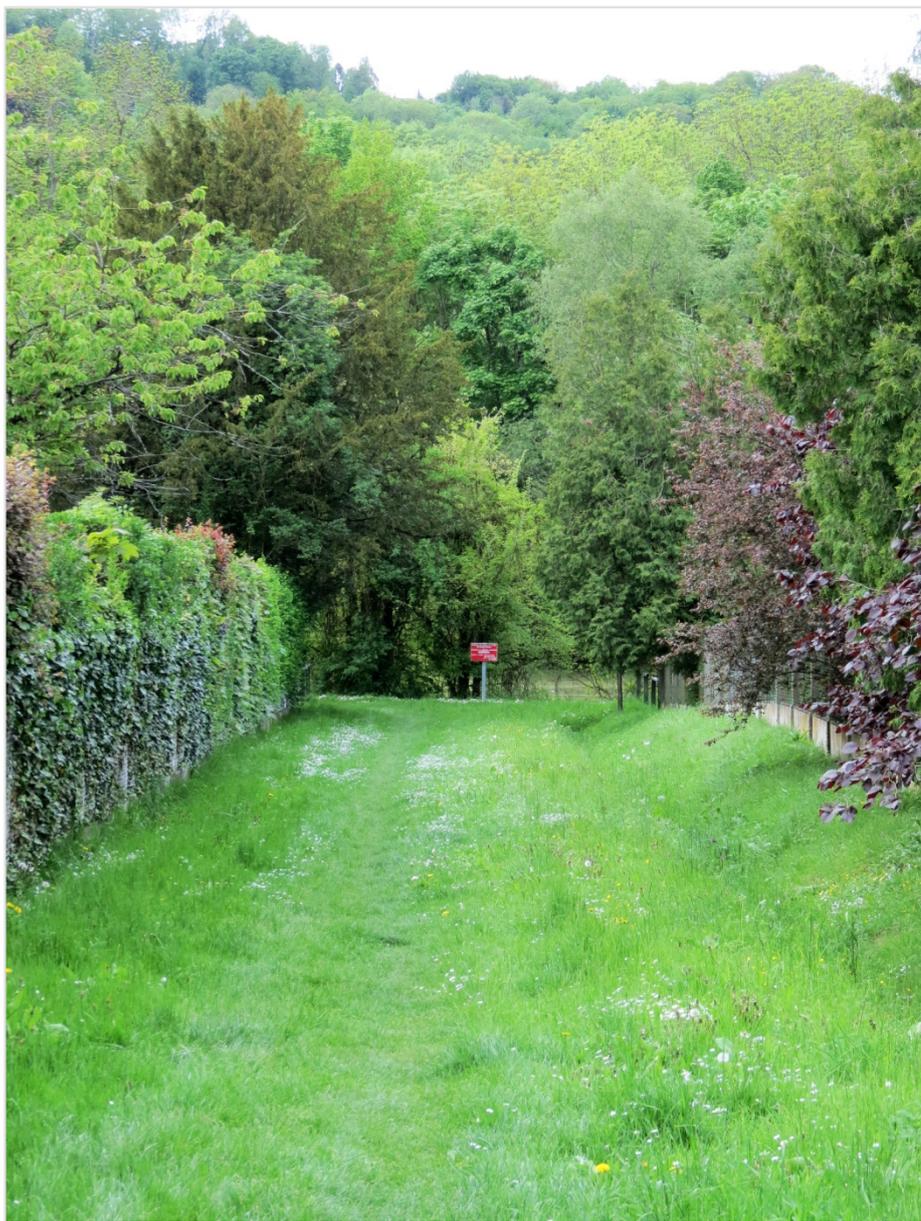


# Bien Vivre à Reuil en Brie

Mai 2013

N°34

**Bulletin d'Informations Municipales**  
**Mairie de Reuil en Brie**



Chemin de la Marne

# L'EDITORIAL

Chers Reuillois,

Enfin ! Oui enfin les travaux de l'école et de la place ont débuté. Près d'un mois de retard...Le projet comporte plusieurs opérations : construction d'un préau, d'un bloc sanitaire et sécurisation de la place pour les transports scolaires. Et le paradoxe réside dans le fait qu'aucune entreprise n'a fait d'offre pour la construction du préau !!! Je précise que cet édifice très attendu des parents et enseignants est la base du projet du Contrat Rural ! Nous avons dû trouver plusieurs sociétés et les convaincre de faire une offre dans le cadre d'un marché public. Vous trouverez les simulations du projet en pages 13 à 15.

Au Conseil Municipal du 17 mai, un point important a été abordé, point qui n'avait pas été tranché l'an dernier, je veux parler du projet d'extinction de l'éclairage nocturne une partie de la nuit. Tous les aspects du dossier ont été abordés :

1. La dimension sécuritaire :

- Les cambriolages : tous les rapports police ou gendarmerie montrent que la majorité des cambriolages ont lieu le jour. Les riverains sont moins attentifs à la circulation des personnes le jour. En revanche, une lampe torche est vite repérée la nuit.
- Les agressions : la première et la seule agression à Reuil a eu lieu en plein jour, par des individus présentant bien, que les victimes ont invité à entrer. J'avais alerté l'ensemble de la population au moment des faits pour inviter à la plus grande vigilance, et aussi à la solidarité entre voisins.
- La circulation automobile : l'observation du comportement des automobilistes la nuit, dans des zones non éclairées fait état du ralentissement de tous les types de véhicule : motos, autos, poids lourds...

2. La dimension écologique : ce n'est pas qu'une question de mode, mais les études montrent l'impact de l'éclairage nocturne sur les modifications des rythmes biologiques des animaux...et des hommes ! De plus, seule 40 % de la lumière est utile, 60 % est dispersée et n'a pas d'utilité. Certes, il existe de nouveaux luminaires économiques, performants avec peu de dispersion. Mais leurs remplacements nécessiteraient un investissement important pour les finances

communales, qui viendrait en contradiction avec le troisième point :

3. La dimension économique : selon les régions et la luminosité, la coupure de l'éclairage nocturne une partie de la nuit, génère des baisses de consommation se répercutant directement sur les factures ERDF, d'un montant compris entre 30% et 50%. Pour notre village, l'économie est estimée entre 2100€ et 3800€ annuel.

J'ai donc proposé au Conseil Municipal de faire un essai d'extinction de l'éclairage nocturne sur une période d'un an, afin de mesurer les avantages et les inconvénients (coupure entre 00H et 05H). Les horaires des transports en commun (BUS et SNCF) ont bien évidemment été intégrés à la réflexion. Le Conseil a approuvé majoritairement la proposition (1 voix contre). L'expérimentation débutera début juillet. Le bilan sera fait en juin 2014 et les Conseillers seront à nouveau mobilisés pour pérenniser le projet, le modifier, ou l'abandonner.

Je sais que cette mesure (expérimentale, j'insiste !) ne fera pas l'unanimité des Reuillois. Je suis, comme toujours, disposé à vous recevoir tous les samedis matin en Mairie. Mais n'interpelez pas les secrétaires, elles ne prennent jamais part aux décisions des Élus. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle secrétaire : Madame Virginie TUAL.

La réflexion sur le PLU se poursuit et le calendrier est respecté. Le Conseil sera à nouveau réuni le 7 juin pour statuer sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est le document qui sera le fil directeur de l'élaboration du PLU, la colonne vertébrale, support d'une politique exprimant les objectifs et projets de la Commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Je vous rappelle qu'un registre est à votre disposition en mairie pour recueillir vos observations. En page 11, le nouveau Bureau du Comité des Fêtes présente ses projets. Je l'encourage dans toutes ces animations pour « Bien Vivre à Reuil en Brie ». Je tiens à remercier chaleureusement l'ancien bureau pour toutes ces années passées à vous satisfaire. En flyer intérieur, vous trouverez le programme et l'inscription pour la Fête du Village, le 22 juin. J'espère vous retrouver nombreux à cette belle fête populaire, et dans l'attente de vous le dire de vive voix, je vous souhaite un bel été.

Le Maire,  
P. ROMANOW



## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2012**

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN,  
Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Martine GOSSART, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT,  
Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI.

Absent excusée : Max VAUSSARD

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### **Point supplémentaire à ajouter à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- Demande subvention DETR pour Aménagement de l'école (cour et sanitaires).

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Examen de l'ordre du jour :**

##### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 19 octobre 2012.**

*Adopté à l'unanimité.*

##### **2. SMERSEM.**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du SMERSEM concernant la collecte des données sur les différents réseaux dans le cadre de l'élaboration d'un SIG (Système d'Information Géographique) mutualisé.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **3. Prorogation permission de voirie.**

Monsieur le Maire fait part de la demande d'Orange pour prorogation de la permission de voirie jusqu'en 2028.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **4. Enfants scolarisés en CLIS.**

Monsieur le Maire présente la demande de participation pour les enfants scolarisés en CLIS à la Ferté sous Jouarre :

1 Année 2010/2011 :	607€80
1 Trimestre 2011/2012 :	177€40

La participation pour l'année scolaire 2012-2013 sera inscrite au budget 2013.

*Adopté à l'unanimité*

##### **5. Prime d'installation aux agents titularisés.**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'application des décrets permettant l'institution de cette prime.

*Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.*

##### **6. Convention Centre de Gestion 77.**

Monsieur le Maire expose le besoin de conseil en matière de gestion RH et propose de signer une convention avec le centre de gestion.

*Adopté à l'unanimité*

##### **7. Demande de subvention DETR.**

Monsieur rappelle la nécessité de renouveler la demande de subvention DETR pour l'Aménagement cour et sanitaires.

La subvention sollicitée est de 47 610€.

*Adopté à l'unanimité*

#### **8. Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part des points suivants :

- Fiscalité intercommunale : Les délégués de la CCPF ont majoritairement rejeté l'adoption d'une DGF bonifiée ;
- Collecte des déchets : Les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif seront assurées par un véhicule robotisé (absence de ripeurs) à compter de septembre 2013. La collecte des déchets verts devrait rester sous sa forme actuelle. Pas de changement en ce qui concerne les encombrants.
- Eco-Conditions et Eco-Step : L'attribution de subventions (respectivement Conseil Général et Conseil Régional) concernant l'eau et l'assainissement (compétences CCPF) dépend désormais de règles plus drastiques en matière d'environnement ;
- PLU de Saâcy sur Marne : Notification reçue ;
- Financement contrat rural : des contacts sont pris avec les établissements financiers (ligne de trésorerie et emprunt). Les propositions seront prochainement soumises au Conseil Municipal.

Enfin, pour terminer la soirée, Monsieur Claude ROBBE fait un exposé sur sa visite en tant qu'élu, au chantier archéologique de Changis sur Marne suite à la découverte d'un squelette de mammouth.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 22 décembre 2012 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 22 décembre 2012.

Le Maire,  
P. ROMANOW



## **Commune de Reuil en Brie**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2013**

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN,  
Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI,  
Max VAUSSARD

Absents : Denis GEOFFROY qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL, Claude ROBBE qui a donné  
pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

Absente excusée : Martine GOSSART

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### **Examen de l'ordre du jour :**

##### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 20 décembre 2012.**

*Adopté à l'unanimité.*

##### **2. Réforme des rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire expose les lignes de la réforme et les nombreux points soulevés. Devant les impossibilités au plan calendaire et matériel à mettre en application cette réforme pour la rentrée scolaire 2013, il est proposé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **3. Attribution des marchés aux entreprises des travaux du Contrat Rural.**

Monsieur le Maire, après lecture du rapport d'analyse des offres faite par Pascal CARBUCCIA et avis des membres de la Commission d'Appel d'Offre, propose l'attribution des marchés à hauteur de 374 446,23€ HT comme ventilés en 10 lots dans le document remis aux membres du Conseil.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **4. Notification d'une offre de prêt.**

Dans le cadre du financement du contrat rural, un prêt de 60 000€ amortissable en 7 ans et à taux fixe a été sollicité auprès d'établissements bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **5. Notification d'une ligne de trésorerie.**

Dans le cadre du financement des travaux du contrat rural, une ligne de trésorerie a été sollicitée auprès d'établissements bancaires pour financer le décalage de trésorerie intervenant entre le paiement des travaux et l'encaissement des subventions. Cette ligne d'un montant maximal de 500 000€ sera utilisée

en fonction des besoins et appelée par tranche de 50 000€ Il est proposé de retenir l'offre de Société Générale

*Adopté à l'unanimité.*

##### **6. Inscription en non valeur.**

Sur demande du Trésorier Payeur, il est demandé le passage en non-valeur d'une somme de 3,16€ issue d'un reliquat du service de cantine.

*Adopté à l'unanimité*

##### **7. Création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.**

Après avoir exposé le contexte et les conditions de la création de ce poste à temps non complet d'une durée de 20 heure/semaine, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de se prononcer.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **8. Création de 2 postes d'adjoint technique contractuel à temps non complet.**

Dans le cadre d'un départ à la retraite et d'une nouvelle répartition des Agents, Monsieur le Maire propose la création de 2 postes à temps non complet d'une durée de 02 heures chacun par jour ouvré scolaire, pour l'animation et la surveillance des enfants, pendant le service de la cantine.

*Adopté à l'unanimité.*

##### **9. Chartre du Développement Durable du CG 77 .**

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire propose d'adopter la chartre.

*Adopté à l'unanimité.*

## 10. Adhésion au CAUE 77.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion au CAUE 77 qui conseille en urbanisme et environnement pour un coût annuel de 0,15€/habitant.

*Adopté par 10 voix Pour et 2 Abstentions.*

## 11. Points divers

- Information est donnée sur :
  - PLU Jouarre ;
  - Syndicat Mixte d'études et préfiguration PNR Brie et 2 Morins ;
  - Facture SMITOM pour dépôts déchets de la commune.
- Catherine RIEHL fait le point sur l'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Max VAUSSARD rappelle le projet d'inauguration des vitraux. Il propose d'organiser une date pour cette cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 2 mars 2013 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 2 mars 2013.

Le Maire,  
P. ROMANOW



# Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 5 Avril 2013

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI, Max VAUSSARD

Absent excusé : Dominique BANCHEREAU qui a donné pouvoir à Denis GEOFFROY

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

## Examen de l'ordre du jour

### 1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 27 février 2013.

*Adopté à l'unanimité.*

### 2. Approbation du compte de gestion 2012 du Percepteur.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les données aux membres du Conseil.

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. Vote du Compte Administratif 2012.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les résultats aux membres du Conseil.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire n'assiste pas à la délibération et ne participe pas au vote de ce point de l'ordre du jour.

*Adopté à l'unanimité.*

### 4. Affectation des résultats 2012.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les affectations aux membres du Conseil.

Le résultat (positif) de fonctionnement est affecté à hauteur de 200 000€ en réserve Investissement et 147 881 € en report Fonctionnement.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5. Vote des 4 Taxes 2013.

Monsieur Lucien DUBOIS procède à un exposé détaillé des différentes taxes dont les tableaux et documents annexes ont été remis aux membres du Conseil.

La capacité d'autofinancement de la commune demandant à être améliorée, il est proposé de revaloriser le taux de 3%.

*Adopté par 12 voix pour et 1 abstention*

### 5. Vote du Budget 2013.

Monsieur Lucien DUBOIS expose les différentes composantes des sections Fonctionnement et Investissement. L'année 2013 voit la finalisation du contrat rural (travaux école et place) avec la réalisation de l'ensemble des travaux.

Ce point explique l'importance du poste Investissement.

Le budget global 2013 est équilibré et s'établit comme suit :

- Fonctionnement : 717 473 €
- Investissement : 617 450 €
- Total : 1 334 923 €

Il est précisé que ce budget prévoit une dotation au CCAS pour 2 000€

*Adopté à l'unanimité.*

#### **6. Vote des Subventions.**

Monsieur le Maire fait état des demandes de subventions reçues et après débat au sein du Conseil il a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Les Echos de Choqueuse : 300€

Les Petits Écureuils : 300€

D'Art D'Art : 1 300 €

*Adopté par 12 voix pour et 1 abstention*

#### **7. Points divers**

- Max VAUSSARD remet une demande signée par un certain nombre de villageois concernant la sonnerie des cloches de l'église.
- Denis GEOFFROY évoque la réglementation qui modifiera la prochaine représentation des représentants des communes au sein de la CCPF.

- Patrick ROMANOW fait un compte rendu du Conseil Communautaire de la CCPF concernant le budget 2013 qui ne retient pas la création d'un cinéma.
- Catherine RIEHL exprime la nécessité de réunir la commission Fêtes et Cérémonies avant chaque manifestation. Elle donne également information sur l'activité d'animation dispensée aux enfants de la cantine avant la reprise des cours.
- Sophie CORNILLET mentionne l'état de saleté des fossés de la D70 dont l'entretien est à la charge du Conseil Général de Seine et Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 8 avril 2013 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 8 avril 2013  
Le Maire,  
P. ROMANOW



## **Commune de Reuil en Brie** **Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2013**

Présents: Patrick ROMANOW, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI.

Absents : Max VAUSSARD qui a donné pouvoir à Patrick ROMANOW, Sophie CORNILLET qui a donné pouvoir Françoise SADKOWSKI.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

#### **Examen de l'ordre du jour :**

En ouverture, Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Martine GOSSART.

#### **1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 5 avril 2013.**

*Adopté à l'unanimité.*

#### **2. Décision modificative budgétaire.**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'augmenter la subvention du CCAS à hauteur de 2 000€ en rattrapage de l'année 2012 non versée.

Dans le cadre du maintien de l'équilibre budgétaire, il est donc proposé d'augmenter le poste 657362 subvention CCAS pour 2 000€ par diminution des postes 61521 Entretien Terrains

pour 1 000€ et 61523 Entretien voies et réseaux pour 1 000€

*Adopté à l'unanimité.*

#### **3. Demande subvention du SAGE.**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention pour l'année en cours, qui, bien que tardive, reste recevable. Il expose aussi avoir été à une réunion du SAGE dans laquelle une nouvelle orientation des statuts fut présentée. Après débat des membres du Conseil, le vote est le suivant :

*Refusé à l'unanimité.*

#### **4. Redevance GRDF.**

La redevance de fonctionnement proposée pour 2013 s'élève à 636,69€.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **5. Prolongation permission de voirie France Telecom.**

Suite à l'arrivée à échéance de la permission de voirie, Monsieur le Maire propose de renouveler cette permission pour 15 ans et de solliciter ensuite la redevance découlant de la mise à jour de la cartographie.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **6. Représentation des Conseillers Communautaires au sein de la CCPF.**

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la représentation communale au sein de la CCPF, Monsieur le Maire expose les enjeux et les règles de représentation possibles. Après débat au sein du Conseil, il est proposé de retenir la règle suivante :

- Commune de La Ferté : 4 délégués
  - Commune de Jouarre : 3 délégués
  - Autres Communes (17) : 2 délégués
- soit un total de 41 délégués.

*Adopté à l'unanimité*

#### **7. Prix du ticket cantine 2013/2014.**

Il est proposé de porter le prix du ticket à 3,60€ par repas en rappelant que la commune a développé ce service en proposant des animations, et l'a renforcé en recrutant une personne supplémentaire.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **8. Prix du forfait étude 2013/2014.**

Les tarifs mensuels proposés sont :

- Habitants de Reuil :
  - 1 enfant 32€ ;
  - 2 enfants 53€ ;
- Habitants autres communes :
  - 1 enfant 45€ ;
  - 2 enfants 70€

*Adopté à l'unanimité.*

#### **9. Eclairage public**

À l'issue d'une étude sur les avantages et inconvénients de l'éclairage nocturne et des différentes expériences menées par des communes de plus en plus nombreuses, il apparait que la modulation de l'éclairage peut être expérimentée dans la commune de Reuil. Après débat et concertation au sein du Conseil, il est proposé d'interrompre l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin pour une période d'observation d'un an et ce, à compter de juillet 2013. À l'issue de cette période, un bilan sera établi.

*Adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.*

#### **10. Sonnerie de la cloche de l'église la nuit.**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur une pétition demandant le rétablissement du fonctionnement de la cloche de l'église durant la nuit.

*Refusé par 7 voix contre,  
3 voix pour et 2 abstentions.*

#### **Règlement du cimetière.**

Après relecture et une modification mineure demandée par Lucien DUBOIS, le Conseil est appelé à se prononcer.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **12. Points divers**

- Catherine RIEHL fait le point sur l'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Pascal CARBUCCIA fait le point sur les travaux et les réunions de chantier du contrat rural (travaux école).
  
- Patrick ROMANOW informe qu'un Conseil Municipal aura lieu le 7 juin pour le PADD.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 21 mai 2013 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 21 mai 2013.

Le Maire,  
P. ROMANOW

## Prochain Conseil Municipal le vendredi 7 juin à 20h30

# Informations pratiques

## Horaires de la Mairie

	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00      14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00      14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur	
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00      14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00      14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18h30
Samedi	09 h 00/12h	10 h 00/11h30

Depuis début mars, la mairie a recruté une nouvelle secrétaire, Madame Virginie TUAL qui se tient avec Madame DUSSERT à votre disposition aux horaires ci-dessus.

## Horaires des déchetteries

### Saâcy-sur-Marne

### Jouarre

Horaires d'été du 1er mars au 31 octobre

Lundi : 10h-12h et 14h à 18h  
Mardi : 14h-18h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h  
Jeudi : FERME  
Vendredi : 9h-12h  
Samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h

Horaires d'été du 1er mars au 31 octobre

Lundi : 10h-12h et 14h-18h  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 10h-12h et 14h-18h  
Jeudi : 9h-12h  
Vendredi : 10h-12h et 14h-18h  
Samedi : 9h-12h et 14h-18h  
Dimanche : 9h-12h

### **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

Le conseil général a mis en place un service de téléassistance pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Il a désigné le groupement Europ Assistance pour effectuer la prestation. Le tarif négocié (par le Conseil Général) est de 12 € par mois. Mesdames BITOUN, CORNILLET et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-

vous) pour plus de renseignements et comme toujours pour vous aider dans toutes vos démarches administratives.

### **Transports en commun**

Afin d'améliorer les correspondances avec les horaires des trains la ligne de bus n°32 s'est enrichie de deux nouvelles courses.

Dans le sens Reuil en Brie / La Ferté Gare : Rue des Vignes 6h41 – Mairie 6h42 pour le train de 6h57.

Dans le sens la Ferté Gare / Reuil en Brie : Gare de la Ferté 18h37 Mairie de Reuil 18h47 – Rue des Vignes 18h48.

Ces bus circulent toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

### **Déclaration de forages et de puits à usage domestique**

La déclaration de forages et de puits à usage domestique est obligatoire depuis le 1er janvier 2009 auprès de la Préfecture de Seine et Marne.

Ces informations doivent servir à alimenter une base de données départementale.

- Connaissance des ouvrages et les points de prélèvements.
- Limiter les risques de contamination du réseau public.
- Prévention sur les risques sanitaires pour la population (pollution de nappe).
- Conduite à tenir en cas d'une pollution de nappe.

Afin de se mettre en règle avec la législation, nous invitons les propriétaires de puits et de forages (même rebouchés) à se faire connaître en Mairie.

# Vie pratique

### **Pour entretenir le bon voisinage et continuer de bien vivre à Reuil**

#### **Nuisances sonores**

L'utilisation de tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques, n'est autorisée que :  
de 7h à 20 h les jours ouvrés ;  
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30 ;  
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12 h.

#### **Chiens bruyants**

Nos concitoyens nous signalent trop souvent des nuisances sonores liées à nos compagnons à quatre pattes. Il s'agit d'une infraction sanctionnée par la loi. Pour ne pas être verbalisé, merci aux personnes concernées d'accroître leur vigilance, pour le confort et le respect de tous.

#### **Végétation débordante**

Soyons vigilants en taillant régulièrement en hauteur et en largeur.

- plantations de moins de 2 m de haut : elles doivent être au minimum à 0.50 m de la limite séparative ;
- plantations de plus de 2 m de haut : être à plus de 2 m de la limite.

Un courrier de rappel du code de l'urbanisme va être prochainement adressé aux propriétaires en infraction.

Nous rappelons l'obligation de l'élagage de vos haies et arbres.

Cette période de l'année étant propice à ces travaux, nous invitons les personnes concernées à faire le nécessaire.

Nous vous rappelons que les bords de Marne ne sont pas une déchetterie.

#### **Poubelles**

Rappel sur la bonne utilisation de nos poubelles et déchets :

Si vous n'êtes pas sûrs de bien faire, il reste préférable de jeter un emballage de quelque nature que ce soit dans votre poubelle grise plutôt que risquer la contamination de toute une collecte.

Plus d'information sur le site internet du SMITOM :  
<http://www.smitom-nord77.fr/>

Rentrer les poubelles : elles doivent être rentrées à l'issue de la collecte. Chacun constate nombre de poubelles restant sur la voie publique. Ceci génère des problèmes de circulation des piétons, et par conséquent des mises en danger inutiles.

#### **Décharges sauvages**

Nous vous rappelons l'interdiction de déposer des ordures, gravats et autres détritiques sur tout le territoire de la commune de Reuil en Brie.

Plusieurs décharges sauvages ont été recensées dans notre village et les personnes contrevenantes sont passibles d'une amende.

Nous vous rappelons l'obligation de déposer vos encombrants, gravats et divers déchets dans les déchetteries du secteur (Jouarre et Saacy-sur-Marne).

# Fêtes et Cérémonies

## Départ à la retraite

C'est avec grande joie que la mairie a organisé une petite fête le 3 mars à l'occasion du départ à la retraite de Françoise CHARPENTIER que nous remercions tous pour toutes ces années passées auprès de nos enfants à l'école de Reuil en Brie.



## Œufs de Pâques

Comme chaque année, le parc du château a été propice à la recherche des œufs de Pâques ce 31 mars et les enfants n'ont toujours pas tari de créativité pour le concours de décoration. Une fois de plus où le jury s'émerveille et ne sait plus comment départager les créateurs.



## Cérémonie du 8 Mai

Une fois de plus, le nombre de participants grandit pour cette émouvante cérémonie place du souvenir en mémoire des anciens combattants, manifestation clôturée par le verre de l'amitié au foyer communal. Monsieur le Maire a profité de cette occasion pour remettre leur médaille d'honneur du travail à Mesdames LEBLOND, RETARDATO et Monsieur RENARD. Un grand merci à Dany GERAY pour la confection des petits fours.



## **La doyenne de Reuil en Brie**

Madame LECONTE vient de fêter ses 95 ans, Monsieur le Maire et le CCAS n'ont pas manqué cette occasion pour lui offrir un joli bouquet de fleurs.



## Journée verte

Comme tous les ans, la Commune organise un après-midi de sensibilisation à notre environnement.

Pour ce faire, nous vous donnons rendez-vous le samedi 28 septembre 2013 à 14h sur la Place de la mairie. Munissez-vous de gants, bottes, et de votre bonne humeur.

Un pot de l'amitié clôturera cet après-midi civique.

# Vie Associative

## Un nouveau bureau compose le Comité des Fêtes

Mme Séverine BORNET : Présidente,  
Mme Brigitte BODIN : Trésorière,  
Mme Linda LALOY : Secrétaire

Sont heureuses de vous présenter leurs programmes d'activités pour l'année 2013.

- ✓ Fête de Reuil en Brie le 22 juin 2013 avec Rallye et exposition de véhicules anciens
- ✓ Pique-nique convivial le midi (mise à disposition de notre barbecue)

- ✓ Goûter des enfants le 24 juin 2013
- ✓ Brocante d'automne début octobre
- ✓ Traditionnelle vente de pommes de Terre (octobre/novembre)
- ✓ Soirée Beaujolais le 23 novembre
- ✓ Vente d'huîtres pour les fêtes (sous réserves)
- ✓ Noël des enfants le 7 décembre à la salle des fêtes de Luzancy

Pour bien vivre à Reuil .....Tous à vos agendas !!!

## **Brocante**

Le 28 avril dernier a eu lieu la brocante de printemps à Reuil en Brie. Les nouveaux membres du bureau du Comité des fêtes remercient tous les bénévoles de leur implication, de leur disponibilité et de leur bonne humeur lors du déroulement de cette journée.

Les exposants nombreux et heureux de ne pas avoir de pluie ont pu déguster, merguez, chipolatas et andouillettes frites auprès de la buvette et ont pu apprécier les gâteaux accompagnés d'un bon café.



## **D'Art d'Art**

Nous vous rappelons que l'association d'Art d'Art dispense des cours de réfection de chaises et de fauteuils 5 lundis par trimestre sur 3 trimestres et qu'elle organisera un stage la dernière semaine d'août 2013.

De septembre à juin elle donne également des cours d'art floral un lundi par mois.

Contact : Yvelise BITOUN 06.83 98 52 86

## **Coca Cola**

Une nouvelle association est née à Reuil en Brie.

Coca Cola Convention France

Président : Eric Rosenberg

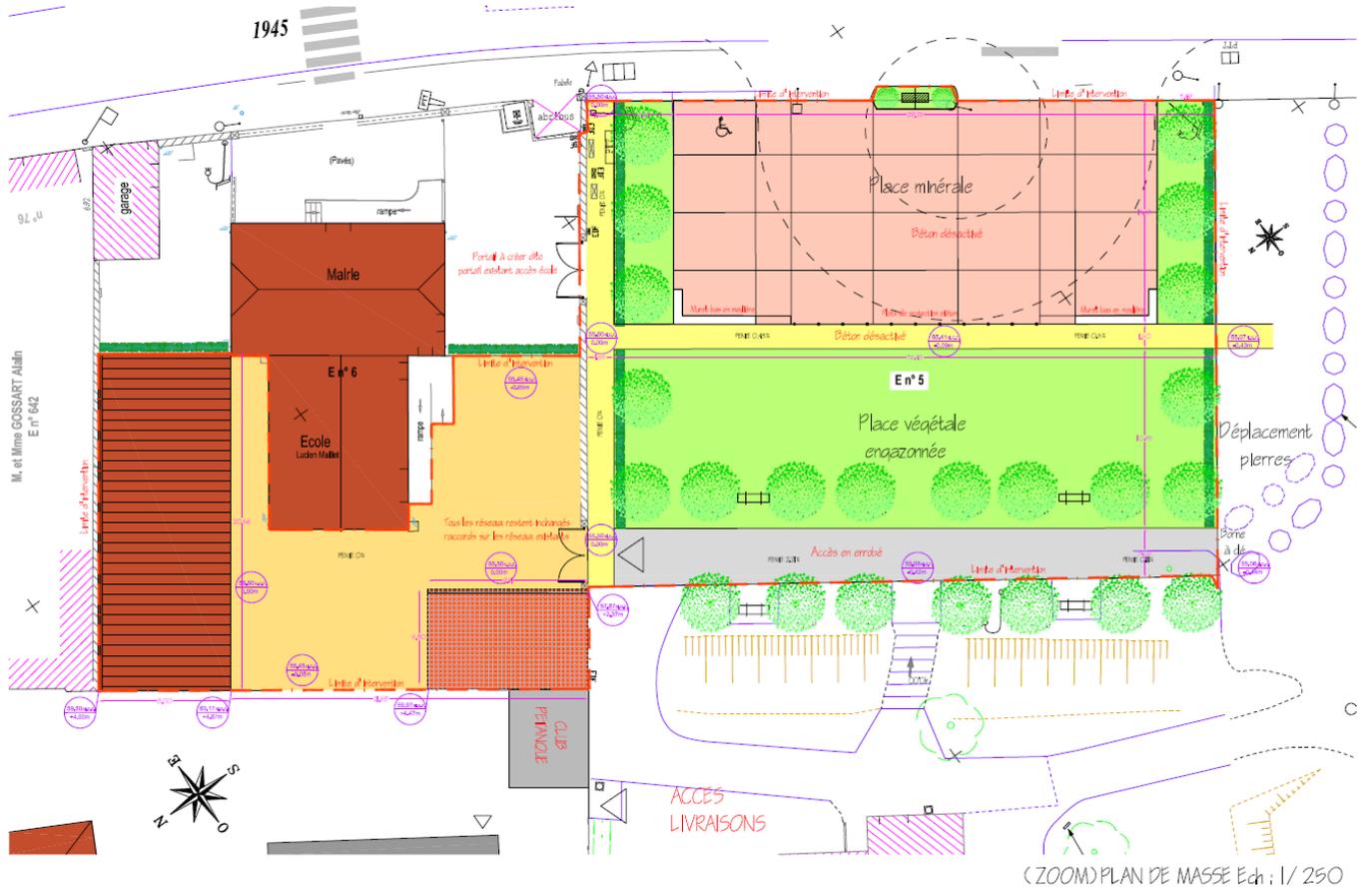
E-mail [ericoca77260@yahoo.fr](mailto:ericoca77260@yahoo.fr)

Tél : +33 6.64.82.99.69

<https://www.facebook.com/groups/conventionfrance/>

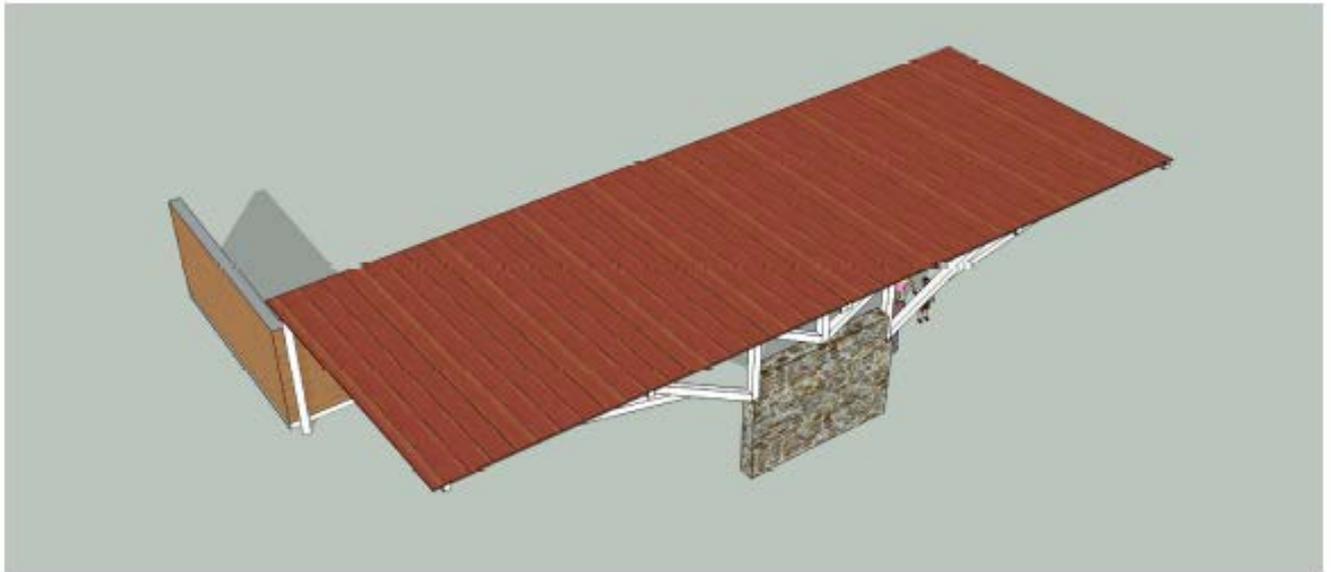
# Pour finir le contrat rural

LES TRAVAUX SONT EN COURS  
VUE DU CIEL



## LE FUTUR PREAU





## LE FUTUR BLOC SANITAIRE





Route du Tillet

Bien vivre à Reuil en Brie  
Bulletin d'informations Municipales  
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW  
Commission Informations et Communication :  
Président : Max VAUSSARD  
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS Denis GEOFFROY Francis MOIGNOT  
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie  
Email : [mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr)